

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**DÉCRET N° 2018 – 416 DU 12 SEPTEMBRE 2018**

portant nomination du Président et des membres du Conseil  
d'administration du Fonds de Développement de l'Artisanat.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
**vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;  
**vu** le règlement n° 01/2014/CM/UEMOA du 27 mars 2014 portant code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA ;  
**vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;  
**vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;  
**vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;  
**vu** le décret n° 2018-065 du 28 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;  
**vu** le décret n° 2017-387 du 04 août 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Développement de l'Artisanat ;  
**sur** proposition du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,  
**le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 12 septembre 2018,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Fonds de Développement de l'Artisanat, les personnes dont les noms suivent :

- 1- monsieur **Robert N'Dah SINKENI**, représentant le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- 2- madame **Djaoudath ALIDOU**, représentant le Ministre d'État chargé du Plan et du Développement ;
- 3- monsieur **Elie Idohou ADECHINA**, représentant le Ministre de l'Économie et des Finances ;

- 4- monsieur **Bernard E. HONGA**, représentant le Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- 5- monsieur **Martin TCHINDRO**, Directeur Général de Développement des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat ;
- 6- monsieur **Soufiyanou IMOROU**, représentant l'Union des Chambres Interdépartementales de Métiers du Bénin (UCIMB) ;
- 7- monsieur **Joyanot AMOUZOUN**, représentant la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB).

## Article 2

Monsieur **Robert N'Dah SINKENI** est nommé Président du Conseil d'administration du Fonds de Développement de l'Artisanat.

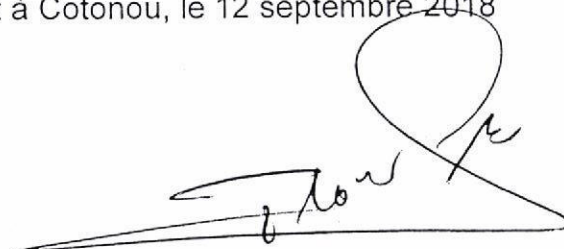
## Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2015-351 du 15 juin 2015 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'administration du Fonds National de Promotion de l'Artisanat.

Il sera publié au Journal officiel.

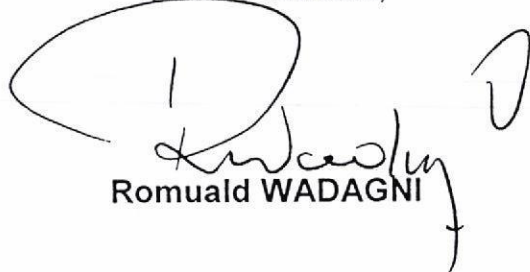
Fait à Cotonou, le 12 septembre 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre des Petites et Moyennes  
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,



**Modeste T. KEREKOU**

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2, HCJ 2, MEF 2, MPMEPE 2, AUTRES MINISTÈRES 20, SGG 4, INTERESSES 7, JORB 1.